

COMMISSION PROJETS

Compte-rendu de la réunion du 23/03/2021

Tableau des présences

Prévention

Nom		Présence
Yves CHRISTIN	Président	Présent
Andrée RACCURT	Vice-présidente de la commission	Présente
Guy ANTOINET	Délégué	Présent
Bernard BIENVENU	Délégué	Excusé
Patrick BOUVARD	Délégué	Excusé
Jean-Luc EMIN	Délégué	Présent
Patrick LEVET	Délégué	Présent
Gérard BRANCHY	Délégué	Absent
Audrey CHEVALIER	Délégué	Excusée
Michel JACQUARD	Délégué	Absent
Jean François JANNET	Délégué	Présent
Christophe MONIER	Délégué	Absent
Jacques BESSON	Délégué	Excusé
Claude CHARTON	Délégué	Présent
Hélène BROUSSE	Délégué	Présente
Frédéric MONGHAL	Délégué	Absent

Ordre du jour :

1. Traitement des effluents du site de La Tienne

1/ Traitement des effluents du site de La Tienne

Les points abordés ont été les suivants :

- Présentation générale du site
- Généralités sur la réglementation et spécifiquement sur les Valeurs Limites d'Emission (VLE) à respecter pour un rejet d'effluents
- Un rappel de l'historique du site vis-à-vis de la gestion des effluents
- L'avancement actuel du dossier et des échanges avec la DREAL.

Vous trouverez également, annexés à ce compte-rendu, les documents suivants :

- la présentation de la réunion ;
- des schémas expliquant la gestion actuelle des effluents et ce qu'il est prévu de réaliser dans le futur afin de respecter la séparation des points de rejet des différentes activités afin de répondre à la demande de la DREAL (« 2020_synoptique_actuel_photo_aer » / « synoptique_futur » / « synoptique_futur_explicatif ») ;
- des documents liés aux travaux à réaliser (« prospective_travaux » et « planning_travaux »). Attention ces deux documents seront à recaler dans le temps à la reprise du dossier par le responsable projets (prévue à la mi-juin).

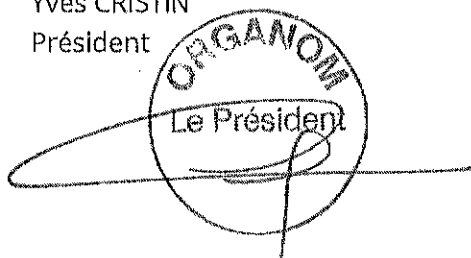
Au cours de la commission, des précisions ont été demandées notamment sur la possibilité d'étancher complètement les casiers afin qu'il n'y ait plus de production d'effluents. Sur ce point, il est indiqué que même en garantissant une étanchéité de 100% des casiers, ces derniers produiront des effluents notamment en raison des phénomènes de dégradation des déchets qui produisent de l'eau. Il est donc impossible de garantir l'absence de production de lixiviats. Par ailleurs les 2 plus anciens casiers dont le début d'exploitation a débuté en 1984 et 1995 ont été mis en oeuvre aux normes de l'époque (très sommaires) et ne disposent pas d'étanchéité en fond et des infiltrations se font probablement par ce biais. Il est également impossible de couvrir un casier lorsqu'il est en cours d'exploitation et il est donc soumis aux intempéries.

Mesures compensatoires :

En réponse à la question sur la marche à suivre pour les zones reboisées présentant une forte mortalité d'arbres, Organom se renseigne et transmettra l'information.

Le 21/05/2021,

Yves CRISTIN
Président



André RACCURT
Vice-Présidente

